

AVIS DE FUSION AUX ACTIONNAIRES DE

Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund et Nordea 1 – Emerging Wealth Equity Fund

Nous vous informons que le conseil d'administration de Nordea 1, SICAV (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de fusionner le compartiment Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund (le « **Fonds absorbé** ») avec le compartiment Nordea 1 – Emerging Wealth Equity Fund (le « **Fonds absorbant** ») (la « **Fusion** »).

Le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont désignés collectivement les « **Fonds** » ci-après, et Nordea 1, SICAV la « **Société** ».

La Fusion entrera en vigueur le 27 août 2021 (la « **Date effective** »).

A la Date effective, les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront intégralement transférés vers le Fonds absorbant. Le Fonds absorbé cessera d'exister à la suite de la Fusion et sera par conséquent dissous à la Date effective, sans passer par une procédure de liquidation.

Aucune action n'est requise de la part des actionnaires qui acceptent les changements proposés dans le présent avis.

Les actionnaires qui désapprouvent la Fusion sont en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais, au terme des processus de rachat et de conversion tels que détaillés dans le prospectus, à compter de la date du présent avis et jusqu'au 18 août 2021 à 15 h 30, tel que décrit plus en détail à la section 5 ci-dessous.

Le présent avis décrit les répercussions de la Fusion et doit être lu attentivement. **La Fusion peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Il est recommandé aux actionnaires des Fonds de consulter leur conseiller professionnel quant aux répercussions juridiques, financières et fiscales de la Fusion en vertu de la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.**

1. Motifs de la Fusion

- 1.1. Les perspectives de croissance du Fonds absorbé semblent limitées.
- 1.2. Grâce à l'ajout d'actifs au Fonds absorbant, la Fusion devrait offrir les avantages procurés par un fonds de grande taille dans l'espoir d'attirer des investisseurs sur le long terme. Par conséquent, le Conseil d'administration estime que la Fusion est dans le meilleur intérêt des actionnaires.
- 1.3. La Fusion permettra aux actionnaires du Fonds absorbé de profiter d'un investissement dans un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (« **Investissements ESG** ») conformément à l'Article 8 du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

2. Impact attendu de la Fusion sur les actionnaires du Fonds absorbé

- 2.1. Dans le cadre de la Fusion, tous les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant à la Date effective et le Fonds absorbé cessera d'exister, sans passer par une procédure de liquidation.
- 2.2. La Fusion sera contraignante pour l'ensemble des actionnaires n'ayant pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions selon les conditions et dans les délais indiqués ci-dessous. A la Date effective, les actionnaires du Fonds absorbé n'ayant pas exercé ce droit au rachat ou à la conversion deviendront actionnaires du Fonds absorbant et recevront par conséquent des actions de la catégorie d'actions correspondante du Fonds absorbant, auxquelles s'appliquent les frais courants et les indicateurs synthétiques de risque/rendement indiqués ci-après.

Fonds absorbé				Fonds absorbant			
Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE/RENDEMENT	Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE/RENDEMENT
BC - EUR	LU0982400805	1,71%	6	BC - EUR	LU0841595498	1,35%	6
BF - EUR	LU2207567772	1,27%	6	BF - EUR	LU2293905977	1,14%	6
BI - EUR	LU0975278903	1,51%	6	BI - EUR	LU0390857398	1,14%	6
BP - EUR	LU0975279117	2,26%	6	BP - EUR	LU0390857471	1,90%	6
BP - SEK	LU0976012160	2,26%	6	BP - SEK	LU0390857638	1,90%	6
BP - USD	LU0975279208	2,26%	6	BP - USD	LU0533589858	1,90%	6
E - EUR	LU0975278739	3,01%	6	E - EUR	LU0390857711	2,64%	6
E - USD	LU0975278812	3,01%	6	E - USD	LU2338062693	2,64%	6

- 2.3. Comme indiqué à la section 6, la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbé et la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbant ne seront pas nécessairement identiques. C'est pourquoi, bien que la valeur globale de leur participation reste la même, les actionnaires du Fonds absorbé pourront recevoir un nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant différent de celui qu'ils détenaient dans le Fonds absorbé.
- 2.4. La Fusion sera effectuée par le biais d'un transfert de liquidités, ce qui pourrait impliquer une dilution de la performance du portefeuille du Compartiment absorbé. Veuillez vous reporter à la section 4 pour plus de détails.
- 2.5. Les principales similitudes des Fonds concernent leur objectif d'investissement et leur indicateur de risque et de rendement (6), qui sont identiques. Par ailleurs, les deux Fonds investissent principalement dans des actions de sociétés des marchés émergents.
- 2.6. Les procédures de transaction, de souscription, de rachat, d'échange et de transfert d'actions ainsi que la méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire sont les mêmes pour le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.
- 2.7. Le Fonds absorbé investit principalement dans des petites capitalisations, tandis que le Fonds absorbant se concentre sur les grandes capitalisations.
- 2.8. Le Fonds absorbé est géré par TimesSquare Capital Management LLC. et le Fonds absorbant par GW&K Investment Management LLC.
- 2.9. La devise de référence du Fonds absorbé est l'USD, tandis que celle du Fonds absorbant est l'EUR. Le risque de change auquel sont exposés les actionnaires du Fonds absorbé passe ainsi de l'USD à l'EUR. Comme indiqué dans le tableau de la section 2.2 ci-dessus, les actionnaires du Fonds absorbé détenant des actions de catégories libellées en USD deviendront des actionnaires de catégories d'actions en USD non couvertes du Compartiment absorbant et seront exposés au risque de change EUR/USD. Les actionnaires du Fonds absorbé détenant des actions de catégories libellées en EUR deviendront des actionnaires de catégories d'actions libellées en EUR du Fonds absorbant et ne seront plus exposés au risque de change EUR/USD. Les actionnaires du Fonds absorbé détenant des actions de catégories libellées en SEK ne seront plus exposés au risque de change USD/SEK mais seront exposés au risque de change EUR/SEK.
- 2.10. Le Fonds absorbé applique des précautions de base conformément à l'Article 6 du SFDR, tandis que le Fonds absorbant, qui applique également les précautions de base, promeut des investissements ESG au sens de l'Article 8 du SFDR, comme mentionné également à la section 1.3 ci-dessus.
- 2.11. Les principales similitudes et différences entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont décrites plus en détail à l'Annexe I du présent avis.

3. Impact attendu de la Fusion sur les actionnaires du Fonds absorbant

- 3.1. A la réalisation de la Fusion, les actionnaires du Fonds absorbant continueront de détenir les mêmes actions et les droits afférents à ces actions ne seront pas modifiés. Celle-ci n'affectera pas la structure de frais du Fonds absorbant et n'entraînera pas de modification des statuts ou du prospectus de la Société, ni des documents d'informations clés pour l'investisseur (« **DICI** ») du Fonds absorbant.

- 3.2. A la réalisation de la Fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Fonds absorbant augmentera à la suite du transfert des éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé vers le Fonds absorbant.
- 3.3. La Fusion sera effectuée par le biais d'un transfert de liquidités, ce qui pourrait impliquer une dilution de la performance du Compartiment absorbant. Veuillez vous reporter à la section 4 pour plus de détails.

4. Impact attendu sur le portefeuille

- 4.1. Les participations dans le Fonds absorbé seront vendues et le produit sera transféré au Fonds absorbant à la Date effective. La vente des actifs avant la Date effective est susceptible d'affecter le portefeuille et la performance du Fonds absorbé. Durant les cinq jours ouvrables précédant la Date effective, le Fonds absorbé ne respectera en effet pas son objectif d'investissement, sa politique d'investissement et ses restrictions d'investissement.

Les liquidités qui seront transférées du Fonds absorbé vers le Fonds absorbant seront ensuite investies conformément à la politique d'investissement du Fonds absorbant. Aucun rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbant n'est prévu, ni avant ni après la Date effective.

5. Suspension des opérations

- 5.1. Les actions du Fonds absorbé peuvent être souscrites, rachetées et converties en actions d'une catégorie identique ou différente d'un autre fonds de la Société (non visé par la Fusion) jusqu'au 18 août 2021 à 15 h 30 CET. Le 18 août 2021, à partir de 15 h 30 CET, cette possibilité de souscrire, racheter et convertir des actions du Fonds absorbé sera suspendue jusqu'à la Date effective.
- 5.2. Les actionnaires du Fonds absorbant ne seront nullement impactés par la suspension des souscriptions, rachats et conversions dans le Fonds absorbé.
- 5.3. Les actionnaires des deux Fonds peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais à compter de la date du présent avis et jusqu'au 18 août 2021 à 15 h 30 CET. Le 18 août 2021, à partir de 15 h 30 CET, cette possibilité de demander le rachat ou la conversion des actions sans frais sera suspendue.
- 5.4. Pour un Fonds comme pour l'autre, le rachat ou la conversion des actions pourra faire l'objet de frais de transaction appliqués par les intermédiaires locaux, qui sont indépendants de la Société et de la société de gestion, Nordea Investment Funds S.A. (la « **Société de gestion** »).

6. Valorisation et rapport d'échange

- 6.1. Le 26 août 2021, la Société de gestion calculera la valeur nette d'inventaire pour chaque catégorie d'actions et déterminera le rapport d'échange.
- 6.2. Pour le calcul du rapport d'échange, les règles relatives au calcul de la valeur nette d'inventaire, telles que définies dans les statuts et le prospectus de la Société, s'appliqueront à l'évaluation des éléments d'actif et de passif des Fonds.
- 6.3. Le nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant à émettre en faveur de chaque actionnaire sera déterminé à l'aide du rapport d'échange calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions des Fonds. Les actions du Fonds absorbé seront ensuite annulées.

6.4. Le rapport d'échange sera calculé comme suit :

- La valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée du Fonds absorbé est divisée par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Fonds absorbant.
- Les valeurs nettes d'inventaire par action du Fonds absorbé et du Fonds absorbant seront celles déterminées le jour ouvrable précédant la Date effective.

6.5. Tout produit à recevoir par le Fonds absorbé sera inclus dans la dernière valeur nette d'inventaire calculée pour le Fonds absorbé et pris en compte dans la valeur nette d'inventaire des catégories d'actions concernées du Fonds absorbant après la Date effective.

6.6. Aucun paiement en espèces ne sera versé aux actionnaires en échange des actions.

7. Documents complémentaires

7.1. Nous invitons les actionnaires du Fonds absorbé à consulter le prospectus concerné et les DICI correspondants du Fonds absorbant avant de prendre une quelconque décision en lien avec la Fusion. Le prospectus et les DICI (lorsqu'ils seront disponibles) peuvent être obtenus gratuitement sur le site nordea.lu et sur demande adressée au siège social de la Société.

7.2. Une copie du rapport du réviseur d'entreprises validant les critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et, le cas échéant, de passif, la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange peut être obtenue gratuitement sur demande adressée au siège social de la Société.

8. Coûts de la Fusion

La Société de gestion supportera l'ensemble des frais légaux, de conseil et administratifs liés à la préparation et à la finalisation de la Fusion.

9. Fiscalité

Les actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'impact de la Fusion envisagée sur leur situation fiscale.

10. Informations complémentaires

Pour toute question relative à la Fusion, nous invitons les actionnaires professionnels et institutionnels à contacter leur conseiller professionnel ou intermédiaire habituel, ou le service client local via le site nordea.lu ou l'adresse nordefunds@nordea.com. Les actionnaires particuliers sont quant à eux invités à prendre contact avec leur conseiller financier habituel pour toute question concernant la Fusion.

Cordialement,
Au nom du Conseil d'administration
19 juillet 2021

Annexe I

Caractéristiques principales du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

Le Fonds absorbé	Le Fonds absorbant
Objectif L'objectif du Fonds absorbé est de faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme.	Objectif L'objectif du Fonds absorbant est de faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme.
Politique d'investissement Le Fonds absorbé investit principalement dans des actions de petites capitalisations des marchés émergents. Plus précisément, le fonds investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité dans des marchés émergents et dont la capitalisation boursière (au moment de l'achat) est comprise entre 100 millions USD et 5 milliards USD.	Politique d'investissement Le Fonds absorbant investit principalement dans des actions de sociétés situées dans le monde entier. Plus précisément, le fonds investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions. Le fonds peut investir dans les instruments suivants ou s'y exposer à concurrence de la proportion indiquée des actifs totaux : • Actions A chinoises : 25%.
Indice de référence Indice MSCI Emerging Markets Small Cap (Net Return).	Indice de référence Indice MSCI Emerging Markets (Net Return).
Instruments dérivés et techniques Le fonds peut avoir recours aux instruments dérivés et à d'autres techniques à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values.	Instruments dérivés et techniques Le fonds peut avoir recours aux instruments dérivés et à d'autres techniques à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values.
Adéquation Le fonds convient à tous les types d'investisseurs, via tous les canaux de distribution.	Adéquation Le fonds convient à tous les types d'investisseurs, via tous les canaux de distribution.
Profil de l'investisseur Investisseurs qui comprennent les risques associés au fonds et projettent d'investir pour une durée d'au moins 5 ans. Le fonds peut attirer les investisseurs qui : • recherchent un accroissement de leur investissement • souhaitent pouvoir s'exposer aux actions des marchés émergents	Profil de l'investisseur Investisseurs qui comprennent les risques associés au fonds et projettent d'investir pour une durée d'au moins 5 ans. Le fonds peut attirer les investisseurs qui : • recherchent un accroissement de leur investissement • souhaitent pouvoir s'exposer aux actions des marchés internationaux.
Considérations relatives aux risques • Change • Certificat représentatif d'actions • Instruments dérivés • Marchés émergents et frontières • Actions • Pratiques de négociation • Actions à petite et moyenne capitalisation • Fiscalité	Considérations relatives aux risques • Risque pays — Chine • Change • Certificat représentatif d'actions • Instruments dérivés • Marchés émergents et frontières • Actions • Pratiques de négociation • Fiscalité

Calcul de l'exposition globale : Engagements.	Calcul de l'exposition globale : Engagements
Gestionnaire : Nordea Investment Management AB.	Gestionnaire : Nordea Investment Management AB.
Gestionnaire par délégation : TimesSquare Capital Management LLC.	Gestionnaire par délégation : GW&K Investment Management LLC.
Classification SFDR : Le fonds applique des précautions ESG de base, conformément à l'Article 6 du SFDR. Cela signifie que des filtres et listes d'exclusion fondés sur des normes sont appliqués aux investissements du fonds afin de garantir que son portefeuille respecte une norme ESG minimale. Pour plus de détails, veuillez vous référer au Prospectus.	Classification SFDR : Le fonds applique des précautions ESG de base et promeut des caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du SFDR. Cela signifie que des filtres sont appliqués pour garantir que les investissements sous-jacents du fonds respectent systématiquement les caractéristiques ESG attendues. Par ailleurs, des filtres d'exclusion optimisés sont appliqués au processus de construction du portefeuille pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement et/ou à la société au sens large, y compris les sociétés des secteurs du tabac et des combustibles fossiles. La qualité de la gouvernance fait partie intégrante de l'évaluation des investissements potentiels, laquelle tient compte des aspects de responsabilité, de protection des droits des actionnaires/détenteurs d'obligations et de création de valeur à long terme durable. Le fonds respecte en outre la Politique sur les combustibles fossiles alignée sur l'accord de Paris de NAM. Pour plus de détails, veuillez vous référer au Prospectus.
Devise de référence : USD	Devise de référence : EUR
Commissions à charge du Fonds absorbé Le Fonds absorbé supportera les commissions suivantes : Commission de gestion (maximum) Le Fonds absorbé verse à la Société de gestion une Commission de gestion prélevée sur ses actifs et s'élevant à 0,95% pour les actions I et V, à 1,60% pour les actions P, Q, E et F, à 1,05% pour les actions C et à 0,95% pour les actions N. Charges opérationnelles (maximum) 0,40% pour les actions des catégories P, Q, E, C, S, F et N. 0,30% pour les actions des catégories D, I et V. 0,25% pour les actions des catégories X et Z. 0,15% pour les actions de la catégorie Y.	Commissions à charge du Fonds absorbant Le Fonds absorbant supportera les commissions suivantes : Commission de gestion (maximum) Le Fonds absorbant verse à la Société de gestion une Commission de gestion prélevée sur ses actifs et s'élevant à : 0,85% pour les actions des catégories I et V. 1,50% pour les actions des catégories P, Q et E. 0,95% pour les actions des catégories C et F. 0,85% pour les actions de la catégorie N. Charges opérationnelles (maximum) 0,30% pour les actions des catégories P, Q, E, C, S, F et N. 0,25% pour les actions des catégories D, I et V. 0,20% pour les actions des catégories X et Z.

Commission de surperformance Aucun(e)(s) Commission de distribution 0,75% pour les actions de la catégorie E Frais d'entrée et de sortie Frais d'entrée : Aucun(e)(s) Frais de sortie : Aucun(e)(s) Frais courants et indicateur synthétique de risque/rendement				0,10% pour les actions de la catégorie Y. Commission de surperformance Aucun(e)(s) Commission de distribution 0,75% pour les actions de la catégorie E Frais d'entrée et de sortie Frais d'entrée : Aucun(e)(s) Frais de sortie : Aucun(e)(s) Frais courants et indicateur synthétique de risque/rendement			
Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE/RENDEMENT	Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE/RENDEMENT
BC - EUR	LU0982400805	1,71%	6	BC - EUR	LU0841595498	1,35%	6
BF - EUR	LU2207567772	1,27%	6	BF - EUR	LU2293905977	1,14%	6
BI - EUR	LU0975278903	1,51%	6	BI - EUR	LU0390857398	1,14%	6
BP - EUR	LU0975279117	2,26%	6	BP - EUR	LU0390857471	1,90%	6
BP - SEK	LU0976012160	2,26%	6	BP - SEK	LU0390857638	1,90%	6
BP - USD	LU0975279208	2,26%	6	BP - USD	LU0533589858	1,90%	6
E - EUR	LU0975278739	3,01%	6	E - EUR	LU0390857711	2,64%	6
E - USD	LU0975278812	3,01%	6	E - USD	LU2338062693	2,64%	6